



Plainte pour cheque impayé

Par **pascal**, le **31/05/2008** à **11:19**

bonjour je vous pose ma question qui se porte sur un cheque impayé. voici 1 an j ai fait des cheques et parmi cela 1 cheque a été impayé et la personne a porté plainte car j ai reçu cette semaine une convocation au commissariat de mon quartier qui a lieu le 17 juin 2008; c'est la première fois que cela m arrive et j ai très peur. est ce que je peux aller en prison ou être mis en garde à vue. depuis ce jour je vis dans l angoisse.merci de me répondre. qu est ce que je risque au niveau de la justice.

Par **novice43**, le **31/05/2008** à **12:36**

Bonjour,

L'émission de chèque en l'absence de provision est un délit, mais rassurez vous ce délit est mineur en fonction de votre bonne foi. Rendez vous au commissariat, ils feront un rapport pour évaluer la situation et voir si vous n'êtes pas un escroc.

Garde à vue, cela m'étonnerait. Mais rassurez vous car il en faudrait des cellules de garde à vue.

Cordialement,